

## **LE COMITÉ OSFAT SOLLICITE L'APPUI DE LA POPULATION POUR DES SERVICES DE SAGES-FEMMES**

VAL-D'OR, LE 9 MARS 2015. – Constatant l'inaccessibilité des services de sages-femmes en Abitibi-Témiscamingue et estimant que les femmes d'ici devraient pouvoir choisir le type de suivi qui leur convient, des citoyennes et citoyens ont formé le comité *Objectif Sages-Femmes Abitibi-Témiscamingue* (OSFAT) afin d'entreprendre les démarches nécessaires à l'implantation de tels services en région. Ce comité sollicite aujourd'hui l'appui de la population dans ses démarches auprès de l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue (ASSSAT).

### **Des services promis par le gouvernement**

L'Abitibi-Témiscamingue est l'une des 5 régions sur 17 n'ayant pas accès aux services de sages-femmes. Pourtant, la *Politique québécoise de périnatalité*, lancée en 2008, a comme cible que les sages-femmes soient en mesure d'assurer le suivi périnatal et d'assister l'accouchement de 10 % des femmes enceinte d'ici 2018. De plus, selon le plan de mise en oeuvre de la *Politique*, le nombre de naissances en Abitibi-Témiscamingue nous donnerait droit à l'équivalent de 4,3 sages-femmes.

### **Un besoin et une volonté de la région**

À la fin mars, le comité OSFAT déposera une demande officielle à l'ASSSAT à l'effet qu'une ressource soit embauchée pour coordonner le déploiement des services de sages-femmes sur le territoire. Cette embauche correspond à une mesure prévue et financée par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) dans le cadre de la *Politique québécoise de périnatalité*.

Afin de démontrer la volonté et le besoin des familles d'ici d'avoir accès à l'option d'être accompagnées par une sage-femme lors d'une grossesse, le comité OSFAT lance une pétition qu'elle joindra à sa demande. Toute personne qui souhaite que les femmes et les familles de l'Abitibi-Témiscamingue, allochtones et autochtones, puissent avoir accès aux services de sages-femmes si elles le désirent est invitée à signer la pétition disponible via le [www.osfat.org](http://www.osfat.org). Le comité OSFAT désire atteindre 1672 signatures, soit l'équivalent du nombre de bébés nés en Abitibi-Témiscamingue en 2013.

### **À propos de la pratique sage-femme**

La sage-femme est une professionnelle de la santé qui, suite à un baccalauréat de 4 ans, est formée pour être entièrement responsable des soins et des services durant la grossesse, l'accouchement ainsi que la période postnatale pour la mère et le nouveau-né, et ce, jusqu'à 6 semaines après la naissance. Au Québec, la pratique sage-femme est légalisée depuis 1999. Depuis cette même année, les sages-femmes sont rattachées à l'Ordre des sages-femmes du Québec. Leurs services sont entièrement couverts par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ). Disponibles 7 jours sur 7, 24 heures sur 24, les sages-femmes pratiquent dans le cadre d'une relation personnalisée et égalitaire, ouverte tant aux besoins physiques que sociaux, culturels et émotifs des femmes et de la famille.

## À propos du comité OSFAT

Le comité *Objectif Sages-Femmes Abitibi-Témiscamingue* est composé de mamans et de papas bénévoles de différents horizons, unis par la conviction que l'expérience de la grossesse, de l'accouchement et de la naissance a un impact majeur dans la vie d'une femme, d'une famille et d'une communauté. C'est la raison pour laquelle ses membres s'impliquent afin que tous, allochtones et autochtones de notre région, puissent avoir accès aux services de sages-femmes et qu'ainsi les femmes aient le choix du type de suivi qui leur convient. Pour plus d'information, visitez leur site Web au [www.osfat.org](http://www.osfat.org) ou leur page Facebook.

– 30 –

Source: Sophie Richard-Ferderber  
Membre du comité OSFAT  
819 856-5866  
contact.osfat@gmail.com